

## **Mémoire du syndicat Unifor concernant la forêt**



**Présenté dans le cadre des travaux de consultation du Sommet  
économique régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean  
MRC du Domaine-du-Roy**

**Roberval, le 21 avril 2015**

## Qui sommes-nous?

Unifor représente près de 55 000 membres au Québec et près de 305 000 au Canada dans plus d'une vingtaine de secteurs économiques dont la forêt et la transformation du bois, l'aluminium, les télécommunications, l'hôtellerie, l'aérospatiale, l'énergie (pétrole et plastique), le transport, le manufacturier, etc. Dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous représentons 4 400 membres dans deux des plus importants moteurs économiques de la région que sont l'aluminium et la forêt. Dans le secteur de la forêt et de la transformation du bois, nous représentons plus de 12 000 membres dans tout le Québec.

Unifor a été fondé en août 2013 par la réunion du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP) et du Syndicat national de l'automobile, de l'aérospatiale, du transport et des autres travailleurs et travailleuses du Canada (TCA-Canada).

### Présentation de nos propositions :

Unifor présente quatre axes d'intervention et de propositions selon les sujets suivants :

#### **1. Stabilité des emplois et relève : une nécessaire valorisation des emplois**

Un vide juridique créé par la mise en œuvre du nouveau régime forestier a entraîné la perte de droits pour les travailleurs forestiers. Unifor réclame donc les ajustements législatifs suivants :

Le gouvernement doit :

- A) Apporter les correctifs *législatifs nécessaires* afin d'éliminer les impacts négatifs que l'adoption du régime forestier a entraînés, notamment :
  - ✓ en réinstaurant la présomption d'employeur au Code du travail pour les acquéreurs de bois via le système de mise aux enchères ou par agrément (entente de gré à gré);
  - ✓ en interdisant aux détenteurs de garantie d'approvisionnement de bois et aux acquéreurs de lots de bois d'exiger des travailleurs forestiers la signature de contrats individuels de travail pour l'exécution des travaux de récolte du bois;
  - ✓ en appliquant ces mêmes principes aux travaux en sylviculture.
- B) en s'assurant que le bois mis aux enchères ne soit accessible que pour les détenteurs de garantie d'approvisionnement actuels ou les entreprises qui auront démontré la capacité financière et administrative de gérer du personnel et d'assurer des conditions de travail respectueuses des conventions collectives en vigueur;
- C) en garantissant la reconnaissance du droit d'association aux entrepreneurs (propriétaires-opérateurs) affiliés à Unifor.

## **2. Consolidation et développement de l'industrie : un virage essentiel de la production**

L'industrie doit absolument entreprendre un virage et veiller à se renouveler, pour se faire :

Le gouvernement doit :

- A) Stimuler les entreprises à initier des projets innovateurs dans la production de nouveaux créneaux mettre en place des mesures de soutien des gouvernements aux efforts de l'industrie, et ce, sous diverses formes : crédit d'impôt, garanties de prêts, taux préférentiels des coûts d'énergie, etc.;
- B) Bonifier le Fond Valoribois de manière significative pour réaliser des projets novateurs à grande valeur ajoutée. L'usine Kruger avec son projet de fibre filamenteuse expérimentale au coût de 43 millions devrait servir d'exemple.

La communauté régionale :

- C) Devrait s'inspirer de l'exemple de la Société de la Vallée de l'aluminium (SVA) qui a fait ses preuves au cours des dernières années afin de soutenir l'industrie de l'aluminium. Ainsi en réunissant tous les acteurs de l'industrie forestière dont le monde de l'enseignement, de la recherche et développement, des industries, des travailleurs, des utilisateurs, etc., et ce, nous pourrions travailler à promouvoir et soutenir la transformation de l'industrie de manière continue et non seulement à travers des événements uniques.

## **3. Une priorisation des projets axée sur la valeur des retombées économiques en relation avec l'utilisation de la ressource**

Nous demandons que la mesure des retombées économiques versus l'utilisation de la matière première soit l'un des facteurs décisionnels prioritaires dans le choix des projets.

## **4. La pérennité de la ressource et relations avec les peuples autochtones**

Nous proposons :

- A) Que le gouvernement dépose le plus rapidement possible le plan de protection des caribous qu'il entend mettre en place de même que les études sur lesquelles ce plan se base;
- B) Qu'une entente soit finalement conclue sur la question des chevauchements de territoires entre les Cris et les Innus afin que les travaux puissent reprendre en respect des droits des peuples autochtones;
- C) De manière plus générale, le gouvernement en tant que propriétaire des terres publiques et de la ressource forestière, en tant que gestionnaire et planificateur des travaux de récoltes et de sylvicultures doit assumer un plus grand rôle afin d'assurer une plus grande stabilité et prévisibilité. Ainsi si des territoires sont retirés ou rendus inaccessibles pour des raisons environnementales ou tout autre motif, il doit être en mesure d'amoinrir les répercussions engendrées sur l'industrie et les emplois en s'assurant de rendre d'autres territoires disponibles. Il faudrait accentuer la production de matière ligneuse sur d'autres territoires plus propices à la croissance afin d'éviter d'autres pertes d'emplois.

## 1. Stabilité des emplois et relève : une nécessaire valorisation des emplois

### Mise en contexte :

Avec l'entrée en vigueur du nouveau régime forestier en avril 2013, un vide juridique a été créé par manque d'harmonisation des lois entre les nouveaux concepts créés par le régime et les lois du travail.

Pourtant, ce n'est pas faute d'avoir tiré sur la sonnette d'alarme! Depuis 2007, que ce soit en commission parlementaire ou à l'occasion des divers comités d'études, Unifor (auparavant le Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP)) avait prédit les répercussions désastreuses que le nouveau régime aurait sur les droits des travailleuses et des travailleurs et la dégradation des conditions de travail en forêt.

**Les travailleuses et travailleurs forestiers ont besoin de modifications législatives pour assurer des conditions de travail décentes et sécuritaires.**

C'est pourquoi notre organisation a demandé aux nombreux élus qui se sont succédé (six ministres du travail et six ministres des ressources naturelles - actuellement ministre de la Forêt, Parc et Faune) qui ont été responsables de ce dossier au cours des dernières années de procéder à des ajustements, ajustements qui n'ont malheureusement jamais eu lieu.

### Situation actuelle en regard de l'application des conventions collectives en forêt

Légalement, les territoires où normalement s'appliquaient les conventions collectives tombent dans un vide juridique et se retrouvent hors des juridictions des accreditations en raison, notamment, des nouveaux concepts comme celui de la forêt mise aux enchères, forêts de proximité et travaux sylvicoles, etc.

#### Conséquences sur les emplois :

- Baisse des conditions de travail de 15% à 30%;
- Insécurité complète pour les propriétaires opérateurs dits entrepreneurs et les employés opérateurs (travailleuses et travailleurs en forêt);
- Obligation pour ces gens de soumissionner sur des lots de bois à la demande des grandes entreprises;
- Appauvrissement général;
- Baisse des règles en matière de santé et sécurité en forêt;
- Conditions de vie en chantier déplorables;
- Abandon du métier;
- Perte de l'expertise;
- 30% des emplois syndiqués ont disparu en raison de la mise en place du Bureau de mise en marché du bois (BMMB) et de la baisse de 10% de la possibilité de récolte forestière;
- Etc.

**Rappelons que tous les partenaires de la forêt, incluant le gouvernement et les entreprises forestières, avaient pourtant convenu que la réforme du régime forestier devait se faire sans perte de droit pour les différents acteurs, dont les travailleuses et travailleurs.**

## **Des engagements en attente**

Lors du Rendez-vous sur la forêt québécoise tenu les 20 et 21 novembre 2013, et suite à nos revendications, le gouvernement précédent s'était engagé à corriger la situation sans pourtant y parvenir avant le déclenchement des élections.

Depuis l'élection du gouvernement libéral en mars 2014 et malgré de nouvelles représentations de notre part, rien n'a été fait

## **Rattrapage en négociation**

L'inaction des gouvernements a impacté les négociations dans le secteur des opérations forestières alors que nous nous sommes retrouvés face à des employeurs qui voulaient profiter du vide juridique pour abaisser les conditions de travail.

Nous avons réussi à éviter un conflit de travail en réussissant à nous entendre sur un contrat modèle qui prévoit la récupération partielle de la protection des droits syndicaux. Ainsi nous avons pu récupérer les protections des accréditations syndicales sur un certain pourcentage des travaux exécutés pour la récolte de la forêt mise aux enchères. Nous avons réussi à effectuer ce rattrapage, mais le résultat demeure partiel par rapport à ce qui prévalait avant l'adoption du régime forestier. C'est pourquoi, le gouvernement a toujours sa part de responsabilité dans le problème et pour cette raison a le devoir de corriger les injustices qu'il a lui-même créées en adoptant une loi sans s'assurer de faire les harmonisations nécessaires.

La qualité des conditions de travail est essentielle à la consolidation de l'industrie tout autant qu'à son développement. Sans les protections syndicales, la preuve est faite que ces conditions diminuent drastiquement. Pour maintenir une stabilité de main d'œuvre, encourager les jeunes à s'intéresser à ce secteur économique, à y étudier et à y consacrer leur carrière, il importe d'apporter ces corrections législatives.

## **Propositions d'Unifor**

Le gouvernement doit :

- A) Apporter les correctifs *législatifs nécessaires* afin d'éliminer les impacts négatifs que l'adoption du régime forestier a entraînés, notamment :
  - ✓ en réinstaurant la présomption d'employeur au Code du travail pour les acquéreurs de bois via le système de mise aux enchères ou par agrément (entente de gré à gré);
  - ✓ en interdisant aux détenteurs de garantie d'approvisionnement de bois et aux acquéreurs de lots de bois d'exiger des travailleurs forestiers la signature de contrats individuels de travail pour l'exécution des travaux de récolte du bois;
  - ✓ en appliquant ces mêmes principes aux travaux en sylviculture.

- B) en s'assurant que le bois mis aux enchères ne soit accessible que pour les détenteurs de garantie d'approvisionnement actuels ou les entreprises qui auront démontré la capacité financière et administrative de gérer du personnel et d'assurer des conditions de travail respectueuses des conventions collectives en vigueur;
- C) en garantissant la reconnaissance du droit d'association aux entrepreneurs (propriétaires-opérateurs) affiliés à Unifor.

## **2. Consolidation et développement de l'industrie : un virage essentiel de la production**

Depuis des années, notre organisation insiste sur l'inévitable tournant auquel le secteur forestier et plus spécifiquement l'industrie de la transformation de la fibre de bois sont appelés à prendre. Les produits comme ceux du papier sont en déclin, c'est une réalité connue depuis plusieurs années. Malgré que nous estimions qu'il y aura toujours un certain besoin pour ce type de produit, il ne faut pas être devin pour prédire que sans le développement de nouveaux débouchés, l'industrie risque de perdre encore des plumes. Le Québec est d'autant plus vulnérable par rapport aux autres provinces canadiennes du fait que son industrie est principalement concentrée sur ce type de production.

C'est pourquoi nous avons appelé l'industrie à se tourner résolument vers l'avenir, et ce, depuis déjà plusieurs années. Au pire moment de la crise financière à la fin des années 2000, alors que le gouvernement fédéral a apporté une aide sans précédent à l'industrie automobile en Ontario, nous appelions à un traitement similaire afin de soutenir l'industrie forestière en mettant en place un plan d'action pour assurer le maintien des emplois et des communautés qui dépendent des usines.

À cette époque déjà, des organismes de recherches et développements commençaient à tracer la voie à de nouvelles avenues pour l'utilisation des composantes de la matière ligneuse. Et depuis, les possibilités de produits à base de matière ligneuse ne font qu'augmenter dans des secteurs aussi diversifiés que l'industrie pharmaceutique, alimentaire ou la construction. Production de plastique, de matériaux d'isolation, de filtres, d'emballages thermiques, de peinture, etc., les possibilités semblent infinies. Et tous ces procédés ont le mérite en plus d'être naturels, biodégradables et carboneutres.

Déjà, à l'étranger, des pays comme ceux de la Scandinavie sont extrêmement proactifs dans la transformation de leur industrie vers ces nouveaux créneaux. Nous croyons qu'il est important de ne pas manquer l'occasion en prenant trop de temps pour passer à l'action. C'est à nous de prendre la place dans le marché avant que d'autres ne le fassent.

Dans cet esprit, nous ne pouvons qu'acquiescer au texte du cahier de consultation du Sommet qui mentionne en page 4 « *L'étude de la chimie du bois ne fait que commencer et, déjà, les avantages perçus laissent présager un avenir très intéressant pour le Québec.* ». Nous ajouterions au surplus que la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean bénéficie de la plus grande réserve de bois sur des terres publiques de tout le Québec, il serait d'autant plus logique qu'elle puisse profiter des retombées.

Mais pour y arriver, il est impératif que les industries que les divers paliers de gouvernements mettent en place des conditions pour réaliser les changements et adaptations nécessaires.

Concrètement, voici les moyens mis de l'avant par Unifor pour favoriser le développement de nouvelles niches de production :

### **Propositions d'Unifor**

Le gouvernement doit :

- A) Stimuler les entreprises à initier des projets innovateurs dans la production de nouveaux créneaux mettre en place des mesures de soutien des gouvernements aux efforts de l'industrie, et ce, sous diverses formes : crédit d'impôt, garanties de prêts, taux préférentiels des coûts d'énergie, etc.;
- B) Bonifier le Fond Valoribois de manière significative pour réaliser des projets novateurs à grande valeur ajoutée. L'usine Kruger avec son projet de fibre filamenteuse expérimentale au coût de 43 millions devrait servir d'exemple.

La communauté régionale :

- C) Devrait s'inspirer de l'exemple de la Société de la Vallée de l'aluminium (SVA) qui a fait ses preuves au cours des dernières années afin de soutenir l'industrie de l'aluminium. Ainsi en réunissant tous les acteurs de l'industrie forestière dont le monde de l'enseignement, de la recherche et développement, des industries, des travailleurs, des utilisateurs, etc., et ce, nous pourrions travailler à promouvoir et soutenir la transformation de l'industrie de manière continue et non seulement à travers des événements uniques.

### **3. Une priorisation des projets axée sur la valeur des retombées économiques en relation avec l'utilisation de la ressource**

L'attribution de la ressource doit tenir compte des projets qui rapportent le plus en termes de retombées économiques (emplois directs et indirects de qualité, fournisseurs de la région, etc.). Si on prend l'exemple d'une usine de granule qui utilise beaucoup de fibre, mais crée très peu d'emploi versus une usine de panneaux (comme celle de Chambord) qui utilise 700 000 m<sup>3</sup> de bois à pâte, il y a toute une différence au niveau des retombées économiques. La valeur ajoutée sur cette utilisation de la fibre est indéniable alors que les emplois sont plus nombreux pour l'usine de panneaux y incluant la qualité des conditions de travail. C'est pourquoi Unifor a demandé que la relance de l'usine de Chambord ne soit pas abandonnée pour être remplacée par une usine dont les retombées sont minimales telle une usine de granule. Sachant que 50 % d'un arbre résineux et 70 % d'un feuillu ne peut qu'être transformés en copeaux ou lamelles, il faut s'assurer de trouver des projets diversifiés qui rapportent réellement à la région.

#### **Proposition d'Unifor**

Nous demandons que la mesure des retombées économiques versus l'utilisation de la matière première soit l'un des facteurs décisionnels prioritaires dans le choix des projets.

### **4. La pérennité de la ressource et relations avec les peuples autochtones**

Comme nous aimons à le rappeler, la forêt est là pour rester, il nous revient de l'exploiter de manière responsable en respect des règles du développement durable, car nous n'aurions aucun intérêt, les industries, les travailleurs et la communauté, à miner une ressource renouvelable comme celle de la forêt.

Les certifications comme celle de la Forest Stewardship Council (FSC) sont de plus en plus incontournables et comportent un quadruple avantage :

- a. assurer des pratiques environnementales adéquates pour le développement durable;
- b. assurer le respect des droits des peuples autochtones;
- c. maintenir notre industrie à un niveau concurrentiel afin que nos produits aient accès aux marchés;
- d. dernier point et non le moindre, assurer des pratiques acceptables socialement dont les droits des travailleuses et travailleurs et des communautés font notamment partie.

Nous croyons aussi, et la tourmente médiatique que nous avons vécue il y a peu de temps le démontre, que le fait d'opposer systématiquement emploi et environnement n'est pas la bonne stratégie. Cependant, la protection des emplois sans nier celle des territoires et de la faune doit être prise en compte de manière plus marquée. L'insécurité que vivent nos membres et les communautés au quotidien est bien réelle et nous croyons que le gouvernement doit assurer un plus grand leadership. Les travailleurs se trouvent trop souvent les otages entre les différents



groupes de pression. Ils doivent pouvoir compter sur des élus qui prennent les devants et sont proactifs.

### **Propositions d'Unifor**

Nous proposons :

- D) Que le gouvernement dépose le plus rapidement possible le plan de protection des caribous qu'il entend mettre en place de même que les études sur lesquelles ce plan se base;
- E) Qu'une entente soit finalement conclue sur la question des chevauchements de territoires entre les Cris et les Innus afin que les travaux puissent reprendre en respect des droits des peuples autochtones;
- F) De manière plus générale, le gouvernement en tant que propriétaire des terres publiques et de la ressource forestière, en tant que gestionnaire et planificateur des travaux de récoltes et de sylvicultures doit assumer un plus grand rôle afin d'assurer une plus grande stabilité et prévisibilité. Ainsi si des territoires sont retirés ou rendus inaccessibles pour des raisons environnementales ou tout autre motif, il doit être en mesure d'amoinrir les répercussions engendrées sur l'industrie et les emplois en s'assurant de rendre d'autres territoires disponibles. Il faudrait accentuer la production de matière ligneuse sur d'autres territoires plus propices à la croissance afin d'éviter d'autres pertes d'emplois.